

*La régularisation signifie = rapporté à chaque exercice comptable les charges et les produits qui le concerne*

### **1- Les charges constatées d'avance :**

Sont des Charges liées à l'exercice N+1 mais qui sont déjà enregistrées pendant l'exercice N.

**Charges constatées d'avance :**

3491	Charges constatées d'avance  « compte de la classe 6 »  <i>Régularisation</i>	Valeur de la charge HT
6....		Valeur de la charge HT

### **2- Les produits constatés d'avance :**

Sont des produits liés à l'exercice N+1 mais qui sont enregistrés pendant l'exercice N

**Produits constaté d'avance :**

7...	« compte de la classe 7 »  Produits constatés d'avance  <i>Régularisation</i>	Valeur du produit HT
4491		Valeur du produit HT

**Remarque :** la TVA n'est pas concernée par le problème des produits et des charges constatés d'avance

**3- Les charges à payer**

Sont des charges de l'exercice N mais qui seront payées pendant l'exercice N+1 ➔ **ELLES DOIVENT ETRES ENREGISTRER DANS LES COMPTES DE L'EXERCICE N**

*Les comptes de charges à créditer et les comptes de régularisations concernés :*

<b>Comptes de charges à débiter (H.T)</b>	<b>Comptes de dettes (T.T.C) à créditer</b>
611/612 Achats revendus de Marchandises/ achats consommées De matières et fournitures	4417 Fournisseurs-factures non parvenues
613/614 Autres charges externes	4487 Dettes rattachées aux autres créanciers
616 impôts et taxes	4457 Etat, impôts et taxes à payer
617 charges de personnel	4437 Charges de personnel à payer
6174 charges sociales	4497 charges sociales à payer
7129 R.R.R accordés par l'entreprise	4427 Rabais, remises et ristournes accorder, avoir à établir
63 charges d'intérêts (essentiellement le compte 6311 intérêts des emprunts et dettes)	4493 intérêt courus et non échus à payer

**N.B. :** le compte de TVA à débiter (toujours utilisé pour les charges à payer) est : « **3458 ETAT-Autres comptes débiteur** »

**4- Les produits à Recevoir**

Sont des produits de l'exercice N mais qui seront reçus pendant l'exercice N+1 → **ILS DOIVENT ETRE ENREGISTRER DANS LES COMPTES DE L'EXERCICE N**

*Les comptes de produit à débiter et les comptes de régularisations concernés :*

<b><i>Comptes de créances (T.T.C) à débiter</i></b>	<b><i>Comptes de produits (H.T) à créditer</i></b>
3417 RRR à obtenir, avoirs non encore reçus	6119, 6129 R.R.R obtenus
3427 clients-factures à établir et créances sur travaux non encore facturables	7111 ventes de marchandises
3487 créances rattachées aux autres débiteurs	712. ventes de biens et services produits
3493 intérêts courus et non échus à percevoir	73 produits d'intérêts (essentiellement le compte 7381 intérêts et produits assimilés)

**N.B. :** le compte de TVA à créditer (toujours utilisé pour les Produits à recevoir) est : « **4458 ETAT-Autres comptes créditeur** »

## Série 1 : les régularisations des charges et produits

Par le professeur Ayoub LAISSAOUI

### EXERCICE 1 :

- La facture du fournisseur AZIZ a été comptabilisée pour une valeur H.T de 1 500 DH alors que les marchandises n'ont pas encore été livrées
- La prime d'assurances versée le 30/9/2016 d'un montant de 1 800 DH concerne la période u 1/10/2016 au 31/3/2017
- La société BOUFDALA a encaissé le 30/10/2016 le loyer d'un local d'un montant de 2 400 DH couvrant la période du 1/11/2016 au 31/1/2017

**Travail à faire :** Passer les écritures de régularisation au journal de la société BOUFDALA

### EXERCICE 2 :

Au 31/12/2016 le chef comptable a constaté les frais suivants :

- ❖ Il reste en stock 3 500 DH de fourniture de bureau (non stockées)
- ❖ La consommation d'électricité du mois de décembre est estimée à 1 250 DH hors taxes TVA 7%
- ❖ L'entreprise doit accorder à son client MAHDI une ristourne de 2% sur ses achats du dernier trimestre qui se sont élevés à 125 000 DH H.T la facture d'avoir n'est pas encore établie
- ❖ L'assurance incendie de 36 000 DH payée le mois de septembre 2016 couvre une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

**Travail à faire :** Passer les écritures de régularisation au journal de la société

### EXERCICE 3 :

L'entreprise « NASSIRI » vous fournit les informations suivantes collectées de la comptabilité de l'exercice 2011 :

Eléments	Période couverte	Montant HT
Prime annuelle d'assurance automobile payée	01/04/2011 au 31/03/2012	48 000
Loyer d'un magasin encaissé	01/12/2011 au 28/02/2012	12 000
Intérêts sur emprunt à terme échu (TVA : 10 %)	01/05/2011 au 30/04/2012	6 000
Intérêts sur prêts à terme échu (TVA : 20 %)	01/11/2011 au 31/03/2012	18 000
Frais d'électricité non encore réglés (TVA 14 %)	01/12/2011 au 31/12/2011	850
Timbres fiscaux non utilisés		320
Fournitures de bureaux non consommés (non stockables)		560
Ristournes promises par des fournisseurs (TVA 20 %)		4 200
Ristournes promises à des clients (TVA 20 %)		2 500

**Travail à faire :** Passer au Journal les écritures nécessaires au 31/12/2011.

## Série 1 : les régularisations des charges et produits

Par le professeur Ayoub LAISSAOUI

### EXERCICE 4 :

L'entreprise « **CHOUROUK** » vous communique un ensemble de données et vous demande d'arrêter son exercice comptable à la fin du mois de Décembre 2011.

**1-** Une prime d'assurance de 9 600 DH a été réglée par chèque bancaire le 01/10/2011. Cette assurance couvre la période d'un an jusqu'au 30/09/2012 ;

**2-** Un lot de marchandises a été réceptionné le 28/12/2011. Au 31/12/2011, la facture n'est toujours pas envoyée par le fournisseur, valeur des marchandises 3 000 DH HT (TVA 20 %) ;

**3-** Le loyer payé le 01/12/2011 concerne les mois de Décembre 2011, Janvier et Février 2012. Montant total : 18 000 DH ;

**4-** Accordé le 25/12/2011 un rabais de 950 DH HT (TVA 20 %) à un client, la facture d'avoir n'a pas encore été établie.

**5-** Au 31/12/2011, il reste en stock :

- Des fournitures de bureau pour 1 400 DH HT;
- Des timbres postes pour 200 DH.

**6-** Il reste à payer des Honoraires d'un avocat : 2 000 DH HT (TVA 20 %) et 480 DH HT de frais de transport sur achats de matières premières (TVA 14 %) ;

**7-** L'entreprise espère obtenir une ristourne de 300 DH HT (TVA 20 %) promise par son fournisseur de marchandises, l'Avoir n'est encore parvenu.

**8-** 24 000 DH HT de marchandises facturées le 25/12/2011 au client OMARI ne sont pas encore livrés.

**9-** 15 000 DH HT (TVA 20 %) de produits finis envoyés, le 25/12/2011, au client HAMZA, mais la facture correspondante n'est pas encore établie par le service commercial.

**Travail à faire :** Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise au 31/12/2011.

### EXERCICE 5 :

L'Entreprise « **SABRI et frères** » vous communiques les données ci-après afin de procéder aux régularisations nécessaires :

**1-** Les achats HT de matières premières auprès du fournisseur SAIDI se sont élevés pour l'exercice 2011 à 250 000 DH. La ristourne habituelle accordée par ce fournisseur n'est pas encore facturée et elle s'élève à 1,5 %, (TVA 20 %);

**2-** Il reste à constater la consommation du téléphone pour le mois de Décembre 2011 : 1 200 DH HT (TVA 20%) ;

**3-** L'entreprise doit encaisser le 1ier Mars 2012 le loyer trimestriel de 7 500 DH, d'un local lui appartenant pour la période du 01/12/2011 au 28/02/2012;

**4-** Le 20 Octobre 2011, l'entreprise a payé par chèque bancaire la prime d'assurance de 4 800 DH. Le contrat d'assurance correspondant à cette prime couvre la période allant du 1ier Novembre 2011 au 31 Octobre 2012 ;

**5-** Les intérêts semestriels de l'emprunt contracté le 02/09/2011 sont payable à terme échus TVA 10 %. Montant HT 2 400 DH ;

## **Série 1 : les régularisations des charges et produits**

**Par le professeur Ayoub LAISSAOUI**

- 6-** Un fournisseur a promis l'entreprise un rabais de 1 000 DH HT sur les marchandises défectueuses. TVA 20%. (la facture correspondante n'a pas été reçue) ;
- 7-** Des marchandises pour 15 000 DH (HT) ont été livrées au client TARIK, le 27/12/2011. La facture correspondante n'est pas encore établie. TVA 20 %.
- 8-** Il reste à payer, au titre de l'exercice 2011, le loyer d'un magasin relatif au mois de Décembre 2011 d'un montant de 2 850 ;

**Travail à faire :** Passer au Journal de l'entreprise les écritures nécessaires au 31/12/2011.

### **EXERCICE 6 :**

La société « SOTEB » dispose, en fin de l'exercice 2011, des renseignements suivants :

- 1-** Le fournisseur *Rahmani* a assuré verbalement à la société qu'il va lui consentir une ristourne de 1 % sur l'ensemble de ses achats HT : 675 600 DH (TVA 20 %) ;
- 2-** La société n'a pas encore payé le loyer de Décembre : 4 000 DH ;
- 3-** Il reste dans les magasins de la société une commande non expédiée ; la facture a été envoyée début Décembre : montant HT : 16 850 DH;
- 4-** L'entreprise « FILALI » doit accorder à l'entreprise une commission de 3 500 DH HT en rémunération d'un service rendu. (TVA 20 %).
- 5-** Le comptable a évalué à 120 000, les commissions des vendeurs pour le mois de Décembre. Les charges sociales correspondantes représentent 45 % de ce montant.
- 6-** Il a été comptabilisé le 20 Décembre un achat de marchandises de 18 230 DH. Les marchandises n'ont pas été reçues ;
- 7-** Il a été payé le 1<sup>er</sup> Septembre la prime annuelle d'assurances multirisques : 6 500 DH ;
- 8-** La société a emprunté 180 000 DH, le 1<sup>er</sup> Mai, à un taux de 12 %. Les intérêts doivent être payés le 30 Avril 2012.
- 9-** La banque va verser à l'entreprise en Février 2012, les intérêts concernant un dépôt bloqué de 120 000 DH réalisé le 1<sup>er</sup> Mars 2010. Le taux d'intérêt est de 4,5 %.

**Travail à faire :** Passer au journal les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2011.